

ANNÉE 2016

# FÉTERNES



BULLETIN

N° 19

# SOMMAIRE

Page 1 - Le mot du Maire

Page 2 - Les réalisations

Page 12 - Environnement

Page 13 - Les budgets

Page 17 - Jeunesse et culture

Page 19 - Les projets

Page 23 - Intercommunalité

Page 27 - Vivre à Féternes

Page 29 - Evénements & sorties

Page 32 - Les écoles

Page 35 - Les associations

Page 41 - Etat civil

Page 43 - Infos

Journal annuel de la commune de Féternes édité par la commission communication.

Directrice de la publication : *Patricia VANDERBRECHT*

Réalisation, rédaction, mise en page :

*Muriel MOUSSEAUX*

*Amandine MOULIN*

*Jacqueline DESSAIX*

*Jean-Luc PELOSSE*

*Ludovic SERRA*

*Pierre-François DUCRET*

*Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.*

# LE MOT DU MAIRE

Chères Féterniantes et chers Féterniants,

L'année 2016 a vu l'aboutissement de nombreux projets dont certains, se termineront en 2017. L'aménagement d'un espace cinéraire, une restructuration de la route de Champeillant avec un cheminement piétons, les travaux de réseaux pour la portion non réalisée en 2008 Chez Divoz et un cheminement piétons sécurisé de Grésy jusqu'au chef-lieu. La concrétisation des projets pour la jeunesse : salle périscolaire et l'aménagement d'un espace de jeux avec un terrain multisports qui se réaliseront en 2017.

En parallèle, il aura fallu s'occuper de la disparition du SIVOM et de la préparation de la fusion de notre communauté de communes du Pays d'Evian avec celle de la vallée d'Abondance pour créer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CCPEVA : Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Je profite de ce mot pour vous sensibiliser et vous encourager à faire de même avec votre entourage sur un fléau qui touche toutes les communes : la vitesse des véhicules.

Partout les riverains se plaignent d'une vitesse excessive avec des retours alarmants de gens qui ont failli se faire renverser. Ce fléau est général, et vous avez pu constater que des aménagements sont réalisés dans de nombres communes afin d'obliger à modérer la vitesse. Ces derniers (écluse simple ou double, chicane, dos d'âne) coûtent à la collectivité et donc sont financés par vos impôts.

Ne pensez pas que vitesse, et pensez piétons, vélos, enfants jouant ou apprenant à rouler à vélo et qui devraient pouvoir évoluer en sécurité sur nos routes rurales. La vitesse peut vite devenir mortelle. Posez-vous un moment et prenez conscience qu'en fait le gain de temps est dérisoire !

Je vous souhaite une année 2017 de tolérance, de sérénité, du goût du partage avec de bons moments de convivialité.

*La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire; elle doit mener au respect.*

**Goethe**

**Votre Maire**

**Patricia VANDERBRECHT**

# LES RÉALISATIONS

## ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis sa mise en application le 13 avril 2015, la réglementation européenne interdit l'utilisation de lampes à vapeur de mercure (ballon Fluo BF).



Ces sources d'éclairage sont devenues obsolètes et pourtant elles équipent encore près de 40% des installations d'éclairage public. C'est le cas pour quelques 60 des 240 lampadaires de notre commune.

Afin de se mettre en conformité avec cette réglementation, tout en réalisant des économies d'énergie et en optimisant également la qualité de l'éclairage, la commune a prévu de procéder au remplacement de ces ampoules par des SHP (sodium haute pression) avec déflecteur.

En 2016, 16 de ces lampes ont été remplacées. Concernant 2017, des devis sont en cours afin de poursuivre cette démarche.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de sécuriser la route du stade (accès école, salle des fêtes, terrain de football...), la commune a fait installer deux ralentisseurs et réaliser le marquage au sol indiquant le cheminement piétonnier. Les agents techniques ont par ailleurs installé des poteaux en bois afin de renforcer ce dispositif de sécurisation et d'éviter le stationnement sauvage.

On constate aujourd'hui avec satisfaction l'efficacité de cet aménagement particulièrement apprécié par l'ensemble des usagers.



## CAMPAGNE DE MARQUAGE AU SOL

La campagne de marquage au sol prévue sur la quasi-totalité du réseau communal a débuté à l'automne 2016. Seule la réalisation du hameau de Thièze a été repoussée à cause du mauvais temps, mais aussi en raison des différents travaux d'enfouissement et de bouclage du réseau électrique.



Le coût du marquage au sol se monte à plus de 5'600 euros.

L'intégralité du marché a été attribuée à la société PROXIMARK.

## ROUTE DE THÉOZIA

Afin de ralentir la vitesse sur la totalité de la route de Théozia, une réflexion, menée par la commission voirie, a été présentée aux riverains lors de deux réunions publiques.

La réalisation de trois écluses doubles a été retenue :

- une en amont et une en aval du restaurant l'Amithièze.
- une, en phase de test, à proximité de la boulangerie Jordil.

Des bandes de résine gravillonnées compléteront le dispositif.

Les travaux s'échelonneront sur une période de deux ans.



# LES RÉALISATIONS

## COUPE DE BOIS

Une partie importante de la commune est boisée. Les propriétaires sont soit des particuliers, soit la commune.

Une partie des bois communaux plantés entre les années 1950/1960 est soumise au régime de l'ONF (Office National des Forêts) : l'entretien et la gestion sont confiés à l'Etat. C'est l'ONF qui décide des éclaircies et des coupes à effectuer.

Pour le reste la commune est libre d'en assurer la gestion.

En vous promenant sur la commune, vous avez pu observer plusieurs chantiers d'abattage, avec d'impressionnantes piles de bois. Ces coupes sont faites lorsque les forêts sont à maturité pour être valorisées. Parfois elles sont faites suite à des attaques de scolytes (bostryches) comme par exemple sur les Tattes. Dans ce cas, il faut rapidement couper pour éviter la propagation sur les sapins sains. Souvent les propriétaires font couper la totalité des arbres et la parcelle se retrouve mise à nue pour de nombreuses années. Il serait alors nécessaire de replanter pour à nouveau maîtriser le couvert végétal qui va s'installer. Mais réglementairement, il n'y a aucune obligation pour les propriétaires.

En tant qu'élus, nous estimons qu'il est de notre rôle d'inciter les propriétaires à re-

planter leur parcelle.

La commune donne l'exemple en réalisant deux replantations : l'une au Bois Monsieur et l'autre sur les Tattes.

Nous avons choisi des essences de feuillus plutôt que des résineux. Ce choix, nous semble plus judicieux sur le long terme. En effet, ces arbres devraient être commercialisables plus rapidement que des résineux.

Si vous êtes propriétaires et que vous hésitez à replanter vos parcelles, mettez vous en rapport avec la mairie, nous avons des contacts avec de très bons techniciens forestiers qui sauront vous conseiller dans vos choix.

Nos anciens avaient un adage qui disait que lorsque l'on coupe un arbre, il faut en replanter deux.

L'appliquer permettrait de transmettre aux générations à venir des forêts dignes de celles que nous avons trouvées.

Alors touchons du bois.



## CHALET TENNIS

Au fil du temps, le petit chalet du tennis s'était fortement dégradé. N'étant plus vraiment utile, la commune a décidé de le mettre en vente avant qu'il ne soit complètement hors d'usage. L'acquéreur l'a démonté et emporté fin septembre 2016.

# LES RÉALISATIONS

## Route de Champeillant

### ROUTE DE CHAMPEILLANT

Un des plus beaux sites de la commune: **Champeillant**, reconnu pour sa magnifique vue à 360° et la tranquillité préservée au milieu des terres agricoles qui contribuent à la beauté du paysage.

La voirie est une compétence onéreuse, et demande une attention régulière afin d'avoir un réseau correct. Cela passe par l'entretien des routes et parfois leur réfection.

Pour la municipalité, il était temps de fournir une peau neuve à la route de Champeillant. Ce qui a été entrepris grâce à l'aide financière à hauteur de 45%. Nous remercions le Conseil Départemental et le député Marc Francina dans le cadre des réserves parlementaires.

Afin de pérenniser au maximum cette route, un réseau d'eaux pluviales a été créé : constitué tout d'abord d'un fossé, il se poursuit

par une canalisation.

La route une fois terminée fera 4m de large avec trois aires de croisement. Une bande blanche pour piétons sera réalisée en bordure de voirie ainsi que deux zones de rétrécissement.

Les travaux ont débuté en septembre 2016, ils ont été interrompus pour la pause hivernale, ils devraient reprendre courant Mars 2017 pour une durée d'un mois.

### L'aménagement autour de la Chapelle :

Le terrain étant en pente, la commune a décidé de remblayer une partie afin de fournir un terrain plat, qui pourra être réservé, moyennant une redevance, par des sociétés organisatrices de réceptions ou séminaires.

La municipalité a cherché à empêcher les véhicules de se garer juste à côté de la chapelle ; pour ce faire une butte a été créée, afin d'isoler cet espace.



# LES RÉALISATIONS

### CHEMINEMENT PIÉTONS GRÉSY – CHEF LIEU

Il a été créé suite à la suppression de l'arrêt de bus à Gresy après concertation entre le Conseil Départemental (ayant la compétence transport scolaire), la CCPE et la commune, car il a été jugé dangereux.

Après plusieurs versions du projet, ce dernier a enfin abouti et vu le jour avec l'aval du Conseil Départemental.

Nous remercions ce dernier qui a permis un démarrage rapide, une fois le projet acté. En effet, avec le basculement de compétence entre le Conseil Départemental et la Région, la réalisation aurait pu être repoussée.

Le coût de cette opération, travaux et maîtrise d'œuvre :

- Hors agglomération, avec prise en charge complète par le Conseil Départemental : 145 800 € HT
- En agglomération, à la charge de la commune : 91 000 € HT

Des demandes de subventions sont en attente d'une décision : les amendes de police au titre de la sécurité et la DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux).

Ce projet a nécessité une emprise sur les parcelles privées longeant la départementale.

Il reste l'acquisition des mètres carrés à finaliser après passage du géomètre, qui fournira les plans définitifs.



Avant travaux et après travaux



# LES RÉALISATIONS

## HANGAR COMMUNAL

Le hangar communal est terminé. Clôture et portail d'accès ont été posés. Les finitions de bardages ont été faites par quelques élus courageux... Les techniciens ont aussi fini d'aménager l'intérieur. Ils disposent ainsi pour leur confort d'un espace qui leur est réservé. Tout le matériel entreposé dans l'ancien local sous la salle des fêtes a été rangé dans le nouveau bâtiment. L'équipe de techniciens peut maintenant travailler dans de meilleures conditions.



## LE PPRN DE FÉTERNES

*Plan de Prévention des Risques naturels.*

Le PPRn est élaboré par les services de l'Etat en concertation avec la commune et est suivi d'une enquête publique.

La première proposition du PPRn n'avait pas abouti, les aléas n'ayant pas été définis avec suffisamment d'arguments et de précisions.

Une étude complémentaire a été demandée et réalisée par un cabinet d'études géotechniques mandatée par la DDT. Plusieurs réunions entre les élus de la commune et les autorités compétentes de l'Etat ont permis d'établir une nouvelle

carte d'aléas bien plus cohérente et un règlement bien plus favorable à la gestion des principales zones concernées du territoire de Féternes.

Le 7 octobre 2016 le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur ce nouveau PPRn. L'enquête publique a suivi permettant aux administrés de faire d'éventuelles remarques.

## CHARTRE ZERO PESTICIDE

Depuis quelques années déjà la commune s'était engagée à diminuer l'usage des pesticides afin de préserver notre environnement.

Une nouvelle gestion des espaces verts permet d'économiser du temps pour en passer plus aux désherbages manuels ou mécaniques. Par exemple au lieu de planter chaque année des fleurs dans les bassins, des plantes vivaces y ont été placées. La suppression des jardinières a permis de faire des économies de temps d'arrosage.

Cette année la commune a signé la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)

**objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**

**MAIRIE FÉTERNES**

**CHARTRE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

**Acte d'engagement**

**OBJECTIFS DE LA CHARTRE**

La présente charte, à laquelle toute collectivité territoriale de la région Rhône-Alpes peut adhérer, a pour objectif de protéger le santé publique et l'environnement (milieu aquatique, biodiversité, climat) :

- la promotion des méthodes alternatives d'entretien des espaces publics,
- la réduction des usages non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides,
- la création d'une réflexion sur de nouveaux aménagements.

**ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS**

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent à :

- Réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec les 3 niveaux de programmation contenus dans la charte (les éléments clés de chaque niveau sont) :
- Niveau 1 : Réduction d'un plan de désherbage communautaire, formation du personnel concerné concerné à l'utilisation de méthodes alternatives,
- Niveau 2 : Suppression des herbicides dans les zones à risque élevé pour la pollution des eaux et la santé publique, interdiction des autres pesticides sur l'ensemble des zones,
- Niveau 3 : Atteinte du zéro pesticide sur tous les espaces publics.
- Mettre des bâtons sur roues,
- Communiquer auprès de la population et des jardins amateurs,
- Signer, en cas de recours à un prestataire de services, un P qui respecte les termes de la présente charte.

**ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Les partenaires régionaux de la charte (FRAPNA, FREDON, Communautés de communes...) s'engagent à :

- accompagner les collectivités dans la mise en place de la démarche,
- organiser des actions (séminaires, ateliers, ...),
- faire des appels de communication à destination des élus et des citoyens,
- valider l'élaboration des documents à travers leur outil de communication respectifs (presse, site internet...).

Les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes acceptent, sous certaines conditions, subventionner :

- des actions de sensibilisation, d'information et de communication menées par les acteurs de la charte,
- des actions techniques, diagnostics, plans de désherbage, travail de médiation, formation du personnel communal...

**Objet de l'acte d'engagement**

Cet acte concrétise la démarche engagée par les structures signataires de la charte pour réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers un objectif zéro pesticide.

Pour plus d'informations, se reporter au contenu des chartes de la charte régionale d'entretien des espaces publics (disponible sur demande).

Le 21 mai 2016.

Maire de Féternes  
Patrice Vandenberghe

Président de l'APRIEM  
Jean-René Bouron

Directeur de la CROPPP Auvergne-Rhône-Alpes  
Julien Pélissier

Président de la FRAPNA Haute-Savoie  
Jean-François Arragain

Président de la FREDON Rhône-Alpes  
Guillaume Gerin

Patrick ROUGE

Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

FRAPNA

FREDON RHÔNE-ALPES

ÉCOPHYTO

# LES RÉALISATIONS

## DU MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE POUR REMPLACER L'USAGE DE PESTICIDES

Dans le cadre de la signature de la charte « zéro pesticides » notre commune s'est engagée à supprimer les pesticides progressivement sur une période de 5 ans.

Pour cela du matériel de désherbage « dernier cri » a été acquis :

- une désherbeuse vapeur avec sa remorque ;



- trois « pic bine » : il s'agit d'un outil à main multifonctions dont la lame possède des tranchants affutables sur trois faces ; la spécificité du « pic bine » réside dans sa forme, sa légèreté qui permet une polyvalence de travail et une grande maniabilité ; en un quart de tour on change d'utilisation : de la fonction « pioche » à la fonction « sarclage,



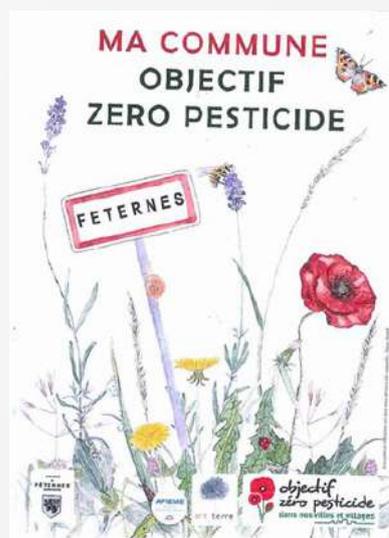
grattage », les angles vifs de la lame peuvent également être utilisés pour désherber des interstices.

- une débroussailleuse auxicut : spécialement étudiée pour travailler en toute sécurité le long de bordures, elle évite les projections et le recul au contact des obstacles grâce au système de lames réciproques.



Pour l'ensemble de ces acquisitions, liées à la charte « zéro pesticide » qui s'inscrit en toile de fond dans la politique conduite par la société Danone pour la protection de l'eau d'« Evian » notre commune a pu bénéficier d'une aide financière de 80% de l'APIEME (Association Protection de l'impluvium des Eaux Minérales d'Evian).

Sur un coût total de 18 848€ pour l'acquisition de ce matériel, le montant de la subvention s'est élevé à 14 973€, soit un coût net pour la commune de 3 743€.



### EAUX DE RUISSÈLEMENT : travaux après les crues de 2015

Tout le monde se souvient des importantes précipitations de mai 2015, avec des pluies torrentielles pendant plusieurs jours et d'une intensité exceptionnelle pendant plusieurs heures. Les volumes d'eau transitant par les rivières ont été tellement importants que les crues ont été qualifiées de centennales. Ces crues ont mis à mal beaucoup d'infrastructures sur toute la côte Lémanique, ainsi que sur les ruisseaux en amont. Notre territoire n'a pas été épargné, surtout au niveau des récentes réalisations pour les eaux de ruissellement. A notre grande satisfaction, peu de débordements ont été constatés mais nos ouvrages ont été malmenés par endroits. Heureusement, les dégâts causés par ces crues ont été qualifiés de catastrophe naturelle par les services de l'Etat et notre dossier de demande de prise en charge dans le cadre des fonds de calamités a été validé par l'Etat et le Conseil Départemental en nous subventionnant à hauteur de 53%. La mise en œuvre des travaux a pris plus de temps que prévu car l'entreprise équipée du matériel adapté a été fortement sollicitée sur de nombreux sites. Mais c'est chose faite, l'homme araignée a débuté nos réhabilitations en fin d'automne et les terminera en début de printemps.

Ainsi, les enrochements sur les Tattes (au-dessus de la Plantaz) ont été stabilisés au niveau des décrochements, les cascades ont été diminuées afin de limiter l'effet d'érosion. Le lit du ruisseau a été stabilisé, les caniveaux ont été curés jusqu'en limite de Vinzier, le chemin a été refait ainsi que les renvois d'eaux.

A Flon, en aval du pont, le lit du ruisseau a été stabilisé et les berges renforcées avec des rochers de plusieurs tonnes afin de limiter l'érosion qui menaçait les jardins des habitations. En amont du pont, le chemin

qui mène au réservoir de Sur Les Crêts s'était affaissé. La berge a été renforcée, le lit du ruisseau stabilisé et élargi pour éviter que l'eau ne ronge la berge.

Chez Truffaz, l'enrochement en cascade s'effondrait et risquait de boucher le ruisseau. Il a été totalement repris et élargi avec atténuation de la cascade pour limiter l'effet d'érosion.

Sur la Chaux, le ruisseau du Grand Mas s'était engravé au niveau de la fosse de rétention. Cette dernière a été curée, nous avons utilisé ces gravats pour refaire le chemin rural qui jouxte le ruisseau et avons curé les fossés qui longent les terrains communaux en direction des Molliets.

Au Nattay, les caniveaux ne fonctionnaient plus, l'eau stagnait sur les terrains communaux et même sur la route communale. Les caniveaux ont été recreusés, de nouveaux fossés créés afin de drainer correctement les terrains.

A Veringes, l'extrémité du chemin des Chênets était devenue impraticable suite à l'engorgement de la canalisation en aval de la cascade sur l'enrochement. La canalisation a été remplacée par un tuyau en PVC annelé de diamètre suffisant pour éviter toute nouvelle obturation. Le chemin sera empierré afin de pouvoir à nouveau le fréquenter avec un véhicule.

A La Gerbaz, le Maravant a sapé la berge et déstabilisé l'enrochement provoquant un affaissement en bordure de l'ancien chemin des moulins. Cet enrochement sera renforcé au printemps.

Une fois ces travaux terminés, souhaitons que les crues centennales ne se reproduisent pas de sitôt. Mais, il n'en restera pas moins nécessaire d'entretenir régulièrement nos ruisseaux et fossés pour qu'ils franchissent aisément les aléas des années.

# LES RÉALISATIONS



Eaux de ruissellement

# LES RÉALISATIONS

### AMENAGEMENT DU CIMETIERE

D'importants travaux ont été réalisés au cimetière ces 2 dernières années :

Tout d'abord, compte-tenu du nombre restreint de places dans notre cimetière et du projet de réaliser un espace cinéraire, la commune a procédé, en 2015, à des exhumations.

Au printemps 2016, un drainage du terrain ainsi qu'une plate-forme avec muret ont été effectués par les Pompes Funèbres Mercier avant la mise en place de cet espace cinéraire. (Coût de ces travaux : 12 890 euros H.T.).

Il est destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

En octobre 2016, les travaux de réalisation et l'installation ont été confiés à la Société Grani-mond pour un coût de 26 066 euros HT.

Le columbarium se compose de deux éléments de forme octogonale comprenant chacun douze cases dont la concession sera de 30 ans.

Chaque élément est doté de débords floraux. Conformément à l'article R.2213-38 du Code des Collectivités Territoriales l'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par apposition sur le couvercle de ferme-

ture, de plaques normalisées, identiques, fournies et posées par la commune. Pour préserver l'harmonie du site, les noms, prénoms, années de naissance et de décès seront gravés en lettres dorées de style classique sur les plaques. La gravure sera à la charge de la famille.

Le jardin du souvenir comprend une stèle flamme sur laquelle a été apposée la mention : «Une pause, une pensée, une prière», et au sol, un puisard destiné à recevoir les cendres des défunts. Une colonne sur laquelle une plaque de couleur or sera apposée lors de la dispersion des cendres.

Elle sera fournie et collée par la mairie. La gravure de couleur noire est à la charge de la famille.

Deux bancs pour se recueillir complètent l'aménagement.

A la suite de ces divers changements, nous avons dû rédiger un nouveau règlement du cimetière qui a été approuvé par le conseil municipal le 4 Novembre 2016. Il est affiché à l'entrée du cimetière.

Une étude portant sur la réfection du mur du cimetière et des allées sera menée courant 2017.



## MINI JARDIN POTAGER A LA DISPOSITION DE TOUS

A l'origine de cette initiative : l'association colibris 74 Léman qui propose localement des actions concrètes pour concilier développement durable et actions citoyennes et solidaires.

Un projet a ainsi pris forme sur notre commune de Féternes : transformer d'anciens bassins communaux en « mini jardins potagers » où chacun pourra venir se servir de salades, tomates, herbes aromatiques, et autres légumes de saison.

C'est ainsi qu'un beau jour de printemps 2016, en fin d'après-midi, une équipe dynamique de jardinières, jardiniers a investi le hameau de Château Vieux, avec outils, plants, semences ...et surtout beaucoup de bonne volonté !

En quelques heures deux fontaines ont été transformées en petits jardins potagers.

Il restait alors aux habitants de Château Vieux à attendre que le temps fasse son œuvre pour profiter pleinement de ces récoltes à portée de main !

... sans oublier quand même l'arrosage régulier, indispensable pour assurer la bonne croissance des plantations !

*Pour en savoir plus sur l'association locale des Colibris et/ou participer aux projets et actions qu'elle conduit, rendez-vous sur le site :*

*<http://colibris74leman.e-monsite.com/>*



## BUDGET PRINCIPAL : RESULTATS 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 094 437 €	1 493 906 €
Dépenses réelles	1 018 715 €	800 496 €
Opérations d'ordre	75 722 €	80 829 €
Restes à réaliser		612 581 €
RECETTES	1 488 001 €	1 107 110 €
Recettes réelles	1 204 105 €	568 024 €
Opérations d'ordre	80 829 €	75 722 €
Restes à réaliser		173 648 €
Report excédent 2015	203 067 €	289 716 €
TOTAL	393 564 €	-386 795 €
Résultat	6 768,39 €	

## FONCTIONNEMENT

	Budget	Budget
	2015	2016
Dépenses réelles		
Charges générales	257 713 €	292 022 €
Charges de personnel	441 950 €	479 088 €
Autres charges	133 269 €	123 920 €
Charges financières (intérêt)	104 523 €	99 711 €
Charges exceptionnelles		25 €
Atténuation de profit : FPIC	12 266 €	23 949 €
TOTAL	949 721 €	1 018 715 €

	Budget	Budget
	2015	2016
Recettes réelles		
Atténuation de charges		30 025 €
Produits de services et de gestion	91 935 €	96 528 €
Impôts et taxes	608 394 €	636 015 €
Dotations et Participations	414 072 €	378 395 €
Autres recettes	37 341 €	32 829 €
Produits exceptionnels	58 997 €	30 312 €
TOTAL	1 210 739 €	1 204 105 €

# LE BUDGET

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses réelles

Autres charges : indemnités d'élus, contribution au SDIS (Protection incendie), subvention aux associations, participation au fonctionnement du SIVOM

FPIC : Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) reversé aux communes moins favorisées.

### Recettes réelles

Atténuation de charges : remboursement sur personnel sous contrat aidé ou en arrêt maladie.

Autres recettes : loyers des appartements, cabinets paramédicaux, local école de conduite, location salle des fêtes,

Produits exceptionnels: Reprise de l'ancien tracteur et divers remboursements d'assurances

## INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	Budget	Budget	Restes à
	2015	2016	réaliser
Eaux pluviales et réseaux secs Château Vieux	61 344 €	210 437 €	
Eaux pluviales Chez-Divoz		1 040 €	117 062 €
Eaux pluviales Curninges		9 317 €	
Route de Champeillant et pluvial		207 322 €	140 678 €
Bâtiments (Anc Mairie, Ecoles, Hangar communal)	82 515 €	77 411 €	6 000 €
Cheminement piétons Grésy au Chef Lieu			99 000 €
Véhicules et matériels	10 480 €	121 663 €	
Frais d'études, de notaires, acquisitions	6 581 €	13 762 €	36 587 €
Transformateur Chez-Portay + syane Château Vieux			56 061 €
Travaux eaux de ruissellement			107 010 €
Travaux cimetière (colombarium en 2016)		34 942 €	50 183 €
Autres	2 551 €	23 299 €	
Charges financières (rembt du capital)	110 181 €	101 304 €	
<b>TOTAL</b>	<b>273 652 €</b>	<b>800 496 €</b>	<b>612 581 €</b>

Recettes réelles	Budget	Budget	Restes à
	2015	2016	réaliser
Subventions de l'Etat	53 070 €	15 000 €	41 345 €
Subvention du conseil départemental		99 910 €	124 303 €
Subvention APIEME (lame de déneigement)		13 440 €	
Subvnetion CCPE			8 000 €
Fonds divers (compensation de la TVA , TA)	104 896 €	27 370 €	
Dons	16 300 €		
Emprunt tracteur et dettes assimilées		55 650 €	
Excedent de fonctionnement (A - 1)	81 128 €	356 654 €	
<b>TOTAL</b>	<b>255 394 €</b>	<b>568 024 €</b>	<b>173 648 €</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses réelles:

Véhicules et matériel : Nouveau tracteur 90'960 €, lame de déneigement : 23'040,€ divers matériels pour les techniciens.

# LE BUDGET

## BUDGET EAU : RESULTATS 2016

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		179 957 €	489 770 €
	Dépenses réelles	103 932 €	216 439 €
	Opérations d'ordre	76 025 €	63 316 €
	Restes à réaliser		210 015 €
RECETTES		374 655 €	331 373 €
	Recettes réelles	231 041 €	184 897 €
	Opérations d'ordre	63 316 €	81 604 €
	Restes à réaliser		48 557 €
	Report excédent 2015	80 298 €	16 315 €
TOTAL		194 698 €	-158 397 €

## FONCTIONNEMENT

	Budget	Budget
Dépenses réelles	2015	2016
Charges générales	42 194 €	22 032 €
Redevance Agence de l'eau	18 563 €	21 701 €
Autres charges	1 231 €	775 €
Charges financières	48 203 €	36 375 €
Charges exceptionnelles		23 049 €
TOTAL	110 191 €	103 932 €

	Budget	Budget
Recettes réelles	2015	2016
Vente d'eau	140 690 €	149 815 €
Prestations de services	3 065 €	3 325 €
produits exceptionnels	23 049 €	77 901 €
Participation des 3 communes voisines au coût du réservoir de Bioge (intérêts)	4 090 €	
Autres produits	1 303 €	
TOTAL	172 197 €	231 041 €



# LE BUDGET

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses Réelles 2016

Charges générales : En diminution, car suite à la convention signée avec l'APIEME en 2016, nous ne payons plus l'eau en provenance du réservoir de St Paul.

Charges exceptionnelles : Remboursement de la prime de l'agence de l'eau (23'049 €) versée en 2015, car ne nous était pas destinée.

### Recettes Réelles 2016

Tarif de l'eau : 1.56€ le m3 en 2016 sur consommation 2015.

Produit exceptionnel : Suite à la convention signée avec l'APIEME, l'eau tirée sur St Paul les 3 dernières années nous est remboursée, ainsi que l'eau tirée sur Marin entre 2007 et 2009 suite à la source du Lac Doux polluée .

## INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	Budget	Budget	Restes à
	2015	2016	réaliser
Frais d'étude Château Vieux		20 061 €	
Frais d'étude Chez-Divoz		960 €	5 702 €
Eau potable Châteauvieux	470 406 €	98 064 €	
Eau potable Curninges		9 828 €	
Eau potable Chez-Divoz		1 832 €	204 313 €
Matériel	9 648 €		
charges financières (remboursement du capital)	82 770 €	85 694 €	
TOTAL	562 824 €	216 439 €	210 015 €

Recettes réelles	Budget	Budget	Restes à
	2015	2016	réaliser
Virement du Budget Principal			
Subvention de l'Agence de l'eau (Châteauvieux)	88 622 €	102 735 €	
Subvention de l'Agence de l'eau (Chez-Divoz)			48 557 €
Participation des 3 communes voisines au coût du réservoir de Bioge (capital)	4 678 €	3 614 €	
Fonds de Compensation de la TVA	19 608 €	78 548 €	
Emprunt (Châteauvieux)			
TOTAL	112 908 €	184 897 €	48 557 €



Le CCJ est dans sa deuxième année d'existence. Une partie des membres a changé.

L'équipe actuelle est composée de : Maxime Julliard (représentant du CCJ), Juliette Dutruel, Alizée et Ethan Felisaz, Mathieu Mourgue, Mathéo Marechal, Tatiana et Jordan Rogazzi.

Les réunions se font au rythme d'une par mois.

Pendant l'année 2016 différents sujets ont été étudiés.

### Le terrain multisports

Ils ont donné leur avis sur les équipements attendus, son implantation, certaines possibilités d'activités qu'ils aimeraient voir s'y ajouter.

Ces remarques ont été transmises aux commissions concernées.

### Les abribus

Cette demande est ressortie dès le début des rencontres avec les jeunes. Il est vrai que notre vision d'adulte se focalisait sur l'aspect sécurité des arrêts de bus, mais le CCJ nous a rappelés à nos bons souvenirs d'étudiants, les jours de mauvais temps.

L'équipe a travaillé sur ce sujet en étudiant

chaque arrêt. Trois critères ont été pris en compte : la sécurité, la fréquentation actuelle et à venir et les équipements existants. En croisant les différents résultats, ils ont obtenu l'ordre de priorité des endroits à améliorer. Chaque arrêt a été étudié sur place.

Des devis ont ensuite été demandés. Avec ces éléments la mairie a fait avancer le dossier au niveau des demandes de financements. 2017 devrait voir leur travail se concrétiser.

### La sécurité aux abords des écoles.

Le CCJ a voulu aussi participer à son amélioration.

Pour compléter les travaux de sécurisation (marquage au sol et passages piétons) ils ont exercé leurs talents d'artistes en fabricant des panneaux incitant à la prudence. Ils ont remarqué, comme nous adultes, que le manque de sécurité est dû essentiellement aux incivilités, excès de vitesse, non-respect des piétons et stationnements gênants.

Le CCJ a effectué une visite guidée du territoire ; il s'est rendu aux points cardinaux de la commune et a visité la fromagerie, le méthaniseur, les eaux de ruissellement, le captage du lac Doux, le tout suivi d'un pique-nique à Champeillant.



Le CCJ visite la Commune



## Présentation du livre « FETERNES ET LE PAYS DE GAVOT AU CŒUR DE LA RESISTANCE »

La résistance a laissé une empreinte importante dans notre commune. Des plaques commémoratives, apposées sur certaines maisons, nous rappellent la gravité des événements qui se sont déroulés.

Ces faits sont encore présents dans la mémoire des habitants.

Le 3 décembre 2016, à la salle des fêtes, présentation du livre « Féternes et le Pays de Gavot au cœur de la résistance » par l'auteur Pierre Guédu.

Ce livre relate les nombreux combats menés par les Résistants mais s'intéresse aussi, à la vie des

Féternians, sous l'Occupation ainsi qu'à l'histoire de ces villageois hostiles à l'autorité religieuse et à la répression quotidienne.

L'auteur a retracé l'histoire de notre village grâce à des témoignages d'acteurs et témoins survivants, des rapports de gendarmerie, des journaux de l'époque et le livre de bord du curé de Féternes.

Il est important de se rappeler ces événements afin de rendre hommage à tous ces hommes et ces femmes qui ont lourdement souffert.

C'est de notre devoir de mémoire.

Féternes possède une histoire d'une immense richesse qui a façonné son identité et la Résistance est une période essentielle de son héritage.



Bernard Gurnel - Fernand Michaud - Bernard Néplaz - Pierre Guédu, l'auteur du livre - Patricia Vanderbrecht - Jean-philippe Bened - Jacqueline Néplaz-Bouvet

# LES PROJETS

## Extension groupe scolaire

### PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE LOISIRS.

Construite dans les années 90, l'école élémentaire comprend actuellement trois classes de 26 enfants. Elle sera rapidement amenée à s'agrandir afin de répondre à la croissance du nombre d'élèves.

En étroite collaboration avec le corps enseignant, le conseil municipal souhaite conduire un projet d'extension de l'école afin d'anticiper ces besoins futurs. Le projet comportera à minima la création de deux salles de classe supplémentaires, des sanitaires, un espace dédié à la cantine. Il est également envisagé la fermeture du préau existant pour le transformer en salle d'EPS (Education Physique et Sportive) qui répondrait aux besoins des écoles et des activités sportives de la commune (gymnastique, ...).

En parallèle, le conseil municipal souhaite repenser l'aménagement de la zone attenante à l'école. Cette zone, à vocation de loisirs comprend déjà la salle des fêtes, le terrain de football synthétique, le court de tennis ainsi que des stationnements. La commune désire compléter cet ensemble par un terrain multisports qui serait accessible par les élèves de l'école, sans pour autant par sa proximité être perturbant pour les enfants en classe. Il est également envisagé la création d'une aire de jeux pour les tous petits, d'un espace pique-nique, d'un terrain de pétanque pour créer un centre d'attraction qui aura vocation de devenir « l'espace loisirs » pour la commune.

Cet aménagement de l'espace extérieur devra prendre en compte de nombreuses problématiques. En effet, la commune souhaite dévier la route actuelle 'Chemin de l'Épineux' qui passe devant la cour de l'école, afin de laisser champ libre à l'extension de l'école et de sa cour. Cela permettra aussi d'éviter toute circulation au travers de l'espace de loisirs.

La mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la salle des fêtes ainsi que l'aménagement complet de l'espace de stationnement et la révision des circulations devront être envisagés dans le cadre de ce projet. Une augmentation de l'espace de stationnement à proximité de la salle des fêtes, tout en privilégiant les espaces verts sera étudiée. Une attention particulière sera mise sur la sécurité entre autres du cheminement piéton très fréquenté par les familles entre la salle des fêtes et la mairie en passant par l'école maternelle.

Pour ce faire, un appel d'offre sera lancé par la commune au printemps, afin de sélectionner un mandataire constitué d'une équipe d'architectes (urbanistes, paysagers), économistes de la construction, bureaux d'études VRD (Voirie, Réseau Divers) et structures, afin de concevoir et chiffrer le coût de réalisation du projet.

Cette équipe aura pour tâche de réaliser une étude de faisabilité et de proposer différents scénarii en tenant compte des différents critères (économiques, techniques, programmatiques, ...).

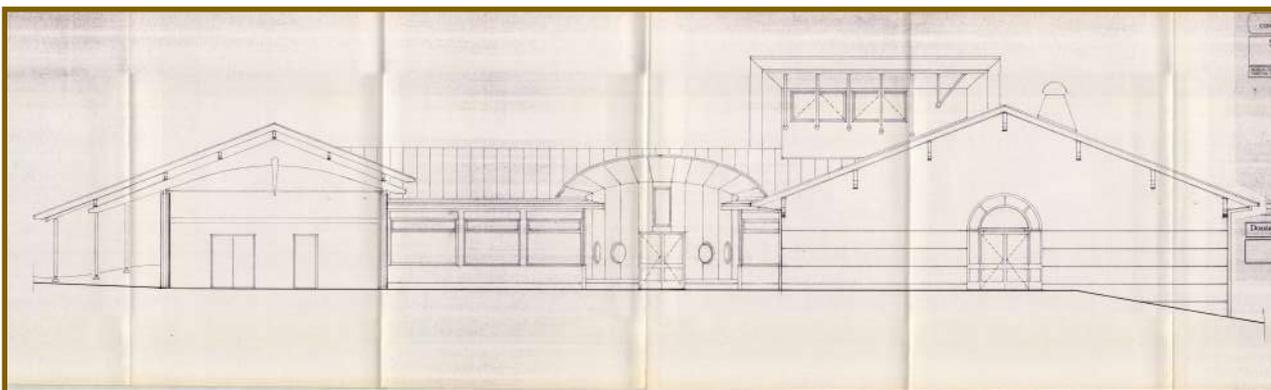
La mairie pourra alors présenter les projets aux administrés tout en recherchant parallèlement des financements afin de lancer sa concrétisation à l'échéance 2018/2019.

# LES PROJETS

Plan général



Façade Sud



Et aménagement espace de loisirs

### CRÉATION DE LOCAUX PÉRISCOLAIRES & RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FÊTES.

Depuis la réforme des rythmes scolaires et avec l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, la commune recherche des solutions efficaces pour mettre à disposition des locaux adaptés, tout en respectant une exploitation rationnelle de son patrimoine actuel.

Les locaux sous la salle des Fêtes, par leur situation à proximité de l'école primaire et des infrastructures sportives, se prêtent totalement à une utilisation fonctionnelle pour les activités périscolaires. Ces locaux, d'une surface exploitable d'environ 300 m<sup>2</sup> sont à ce jour totalement libres. En effet, depuis de nombreuses années les vestiaires de foot ont été abandonnés, en 2016 la bibliothèque a été mutualisée et transférée à St Paul, et dernièrement, les techniciens communaux ont déménagé leur matériel dans le nouvel hangar communal, chemin de l'Épineux.

Depuis 2015, plusieurs projets ont été étudiés par la commission bâtiment, que ce soit pour le périscolaire ou une MAM (Maison d'Assistance Maternelle) lequel tarde à aboutir.

Le projet de locaux périscolaires a été validé par le conseil municipal, l'appel d'offres a été lancé ainsi que les attributions aux entreprises.

Une première phase de travaux permettra dès la fin du printemps de créer une salle de 70 m<sup>2</sup> pour les activités périscolaires ainsi qu'une salle de 37 m<sup>2</sup> pour les associations. Dans le même temps, les sanitaires

seront mis aux normes handicapés et les menuiseries extérieures seront en partie remplacées par de l'aluminium. Le chauffage sera complètement révisé avec le remplacement de la chaudière actuellement à fuel par du gaz de ville. Les radiateurs seront changés à tous les niveaux de la salle des Fêtes. On en profitera pour tirer la fibre optique qui reliera alors tous les bâtiments communaux.

Le réaménagement du reste des locaux, environ 160 m<sup>2</sup>, fera l'objet d'une étude complémentaire, au même titre que l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour l'entrée dans la salle des Fêtes ainsi que l'accès à la sortie de secours qui ne respectent pas les normes handicapés, tout ceci devant s'inscrire dans le projet de réaménagement du groupe scolaire.



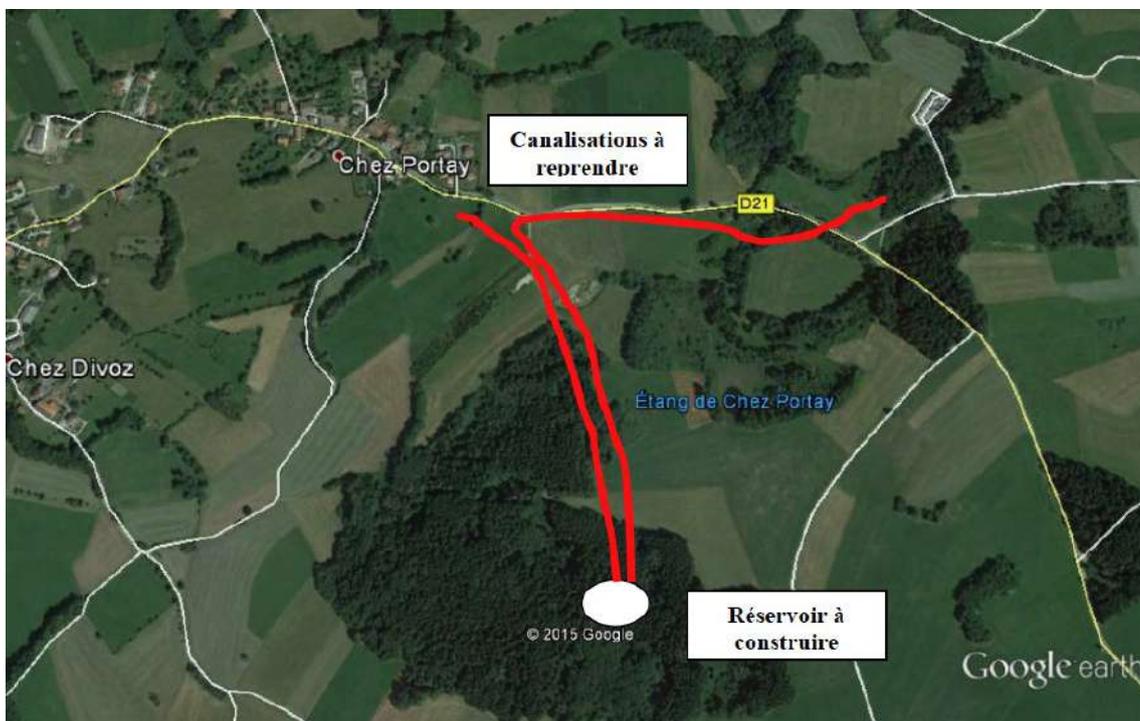
### RESERVOIR CHAMPEILLANT

Dans le cadre de la qualité et des économies d'eau il est envisagé la construction d'un réservoir d'eau potable de 1000 m3 sur le point le plus haut de la commune à Champeillant.

Ce réservoir permettra d'assurer la distribution d'eau sur la commune ; la consommation devant naturellement augmenter en même temps que l'augmentation de la population. Il sera alimenté par les différents captages de Féternes et aussi par l'actuelle conduite syndicale. D'autres communes (Marin, Larringes, Champanges) pourraient aussi être alimentées si besoin. Il permettra aussi d'avoir une réserve suffisante pour la protection incendie.

La commune est attachée à garder une distribution d'eau de nos montagnes. Elle veille constamment au gaspillage. La recherche de fuites, le remplacement des vieilles canalisations conjointement aux travaux des réseaux d'assainissement ont permis d'obtenir un rendement du réseau de 90%. Un grand réservoir permettra de stocker toute cette eau, nos réservoirs actuels étant vétustes et n'ayant pas la capacité suffisante.

L'étude est faite, les subventions demandées. Le projet ne se réalisera que si la commune obtient un taux de subvention important.



### SIVOM DU PLATEAU DE GAVOT

Après 41 ans de loyaux et bons services, la Loi NOTRe a eu raison de lui et a imposé sa disparition au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Les dernières compétences alors exercées par ce dernier ont été transférées comme suit :

A la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) :

- la gestion et l'entretien des zones humides, l'entretien des cours d'eau
- l'entretien de la conduite d'adduction d'eau intercommunale qui dessert quatre communes : Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier. Cette compétence ne sera prise que lorsque les statuts de la CCPEVA seront votés. En attendant une convention a été signée entre les 4 communes concernées.
- Soutien à l'ADMR
- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute Savoie) permettant d'obtenir gratuitement des conseils.

Et les autres compétences reviennent alors aux sept communes qui ont décidé de rester solidaires et de mutualiser. De ce fait, de nombreuses conventions ont été établies :

- pour la gestion du stade intercommunal où Féternes assurera l'entretien et refacturera aux communes leur partici-

pation,

- et une autre pour l'attribution d'une subvention au club ayant son siège social sur place, le FC Gavot. Une aide est apportée pour le financement de l'encadrant.
- Pour la gestion de la bibliothèque intercommunale située sur la commune de Saint Paul, qui gèrera et sollicitera la participation aux autres communes.
- Dans le domaine de l'eau potable, où seulement 4 communes sont concernées : Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier. Une convention à 4 pour établir les modalités de paiement et une autre convention pour assurer la gestion en attendant le vote des statuts de la CCPEVA qui devrait reprendre cette compétence.
- Du matériel détenu par le SIVOM, et aussi par quelques communes a été mutualisé entre les 7 communes. Quatre conventions de mise à disposition du matériel ont été rédigées.
- Pour la mise à disposition de locaux par la commune de Vinzier à l'association TL2222 et qui fixe les modalités de financement par les communes.



## REVALIDATION DU CHABLAIS GÉOPARC MONDIAL UNESCO !

Un géoparc mondial UNESCO est un espace territorial présentant un héritage géologique d'importance internationale. Cet héritage permet aux populations de prendre conscience et de trouver les clés pour répondre au contexte géodynamique de la planète sur laquelle nous vivons tous.

Les géoparc mondiaux UNESCO conservent les dossiers relatifs aux changements climatiques survenus ces dernières années. Ils sont de véritables éducateurs pour les changements qui surviennent actuellement et permettent d'adopter de bonnes pratiques environnementales en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et du « tourisme vert ». Ils informent sur le besoin et l'utilisation durable des ressources naturelles exploitées et extraites tout en faisant la promotion du respect de l'environnement et de l'intégrité du paysage.

L'UNESCO travaille avec les géoparc depuis 2001. En 2004 au siège de l'UNESCO à Paris, 17 Géoparc européens et 8 géoparc chinois ont formé le [Réseau mondial des Géoparc \(GGN\)](#), où les initiatives nationales pour le patrimoine géologique du pays profitent de leur appartenance à un réseau mondial d'échange et de coopération.

Le territoire du Chablais a intégré le réseau des Géoparc mondiaux soutenus par l'UNESCO en mars 2012 et ce pour une durée de 4 ans. Il s'étend des rives sud du Lac Léman jusqu'aux sommets des Portes du Soleil. Il regroupe 62 communes et couvre près de 900 Km<sup>2</sup> pour 125 000 habitants.

C'est à l'occasion de la 7ème Conférence

internationale du *Global Geopark Network Association* à Torquay au Royaume-Uni, que le Chablais a brillamment revalidé son titre ! Malgré des exigences revues à la hausse depuis l'intégration du réseau des Géoparc dans le programme international de géosciences et des géoparc (PIGG) fin 2015, le Géoparc Chablais a impressionné les experts dépêchés sur le territoire en août dernier.

Dans leur rapport remis début septembre au « *UNESCO Global Geopark Council* », les experts Alex Andrasanu et Francesco Chiramonte ont unanimement apprécié le travail effectué autour de la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ils ont été sensibles à la convivialité et au professionnalisme des acteurs rencontrés et ont souligné l'approche totalement intégrée de la démarche Géoparc dans la stratégie de développement du territoire.

« Le travail est bien fait, il convient de poursuivre sur cette voie. De plus, le territoire a mis en place beaucoup de projets. De ce fait, il a de nombreux savoir-faire et concepts à partager au niveau européen et mondial. Il y a encore de nombreuses idées à développer ; le Géoparc est sur le bon chemin », indique Alex Andrasanu.

« Nous avons reçu les félicitations des experts pour la qualité du travail réalisé par l'équipe du Géoparc, les élus et tous les partenaires qui accompagnent ce projet. Patrick McKeever (Chef de la section des sciences de la Terre et de la réduction des géorisques de l'UNESCO) nous a encouragés à poursuivre nos efforts » mentionne Jean-Yves Moracchini, Président du SIAC.

**Le Chablais conserve donc le label « Géoparc mondial UNESCO » pour une durée de 4 ans.**

# INTERCOMMUNALITE

## CCPEVA, Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance



### Les nouveaux chiffres :

**22** communes du Lac Léman jusqu'aux Portes du Soleil

**39 336** habitants

Un nouveau conseil communautaire :

49 conseillers communautaires dont 1 Président, 11 Vice-Présidents

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, comme imposé par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les deux intercommunalités CCPE (Communauté de Communes du Pays d'Evian) et 2CVA (Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance) ont fusionné.

Un mariage pas si aisé, car les deux communautés de communes avaient des modes de fonctionnement et des compétences exercées différemment. A cela s'ajoute les nouvelles compétences imposées par la loi (Zones d'activités, Promotion tourisme,...) et le flou des textes de la loi Notre. Cette loi devait être un acte de clarification ; en définitive elle a bien semé le trouble dans les administrations et nous a plongé dans un vrai casse tête.



### Compétences CCPEVA (seront votées et approuvées par les 22 communes en 2017)

#### Compétences Obligatoires :

Aménagement du territoire

Développement économique incluant la gestion des Zones d'Activités et la promotion du Tourisme

Aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets

#### Compétences Optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Construction et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Création et gestion de maisons de services au public

#### Compétences Facultatives qui sont exercées du propre chef de l'intercommunalité :

Assainissement collectif et non collectif des eaux usées

Eau : études et conduite d'eau intercommunale

Centres d'incendie et de secours

Entretien de réseaux de transport d'énergie liée au projet de méthanisation

Gendarmerie de la vallée d'Abondance

Gestion d'un bâtiment destiné à abriter la perception d'Abondance

Culture et Patrimoine

Gestion des sentiers de randonnées

Politique d'accueil des saisonniers

Réalisation et gestion du bâtiment de la fruitière de Vinzier

# INTERCOMMUNALITE

La prise de compétences s'accompagne d'un transfert obligatoire des biens communaux afférents aux compétences et d'un transfert automatique des agents concernés.



## Une nouvelle fiscalité !

La CCPEVA a fait le choix de passer en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Ce qui permettra de bénéficier d'une DGF bonifiée (Dotation Globale de Fonctionnement).

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises), ainsi que certaines compensations fiscales associées, sont de ce fait transférées des communes à la CCPEVA. Cette perte fiscale pour les communes sera neutralisée par une Attribution de Compensation, octroyée après déduction des charges financières liées au transfert de compétence.

Attribution de Compensation = Ressources Transférées – Charges Transférées

## La suite !

En Janvier 2018, prise d'une nouvelle compétence : **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI)**.

En Janvier 2020, reprise aux communes de la compétence **Eau Potable**



## La loi NOTRe du 7 Août 2015

Cette importante **réforme** entendait transformer l'architecture territoriale de la République dans le but de conjuguer baisse des dépenses publiques et meilleure prise en compte des besoins citoyens.

Elle avait pour objectif la simplification de l'organisation des collectivités territoriales et des compétences. En effet, la France comptait :

- 101 départements et 22 régions
- 36 658 communes,
- et 2 584 intercommunalités en 2012.

Soit, un empilement d'échelons d'administration, de compétences partagées et de financements croisés souvent illisible pour le citoyen et nuisant à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 :

- Le nombre de régions est passé à 13 au 1<sup>er</sup> Janvier 2016
- 35 416 communes
- 1 266 intercommunalités

## La loi NOTRe s'organise comme suit :

- Renforcement du rôle des régions : la région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique.
- Le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.
- Renforcement de l'intercommunalité : l'article 33 de la loi NOTRe relève le seuil minimal de constitution d'un EPCI à 15 000 habitants. Des modulations pour les zones montagnes avec un seuil minimal de 5 000 habitants.

### UNE PASSION... UNE HISTOIRE...

Une belle histoire : les Ecuries de Gavot ont fêté leurs 30 ans d'activité.

C'est d'abord l'histoire d'une passion, celle d'Ingrid LALANDE, qui monte à cheval depuis l'âge de 8 ans.

Après l'obtention de son diplôme d'enseignante en 1986, elle décide de créer une école d'équitation affiliée à la fédération française. Elle commence par 6 boxes sur 2 hectares, son cheval et ceux d'amis.

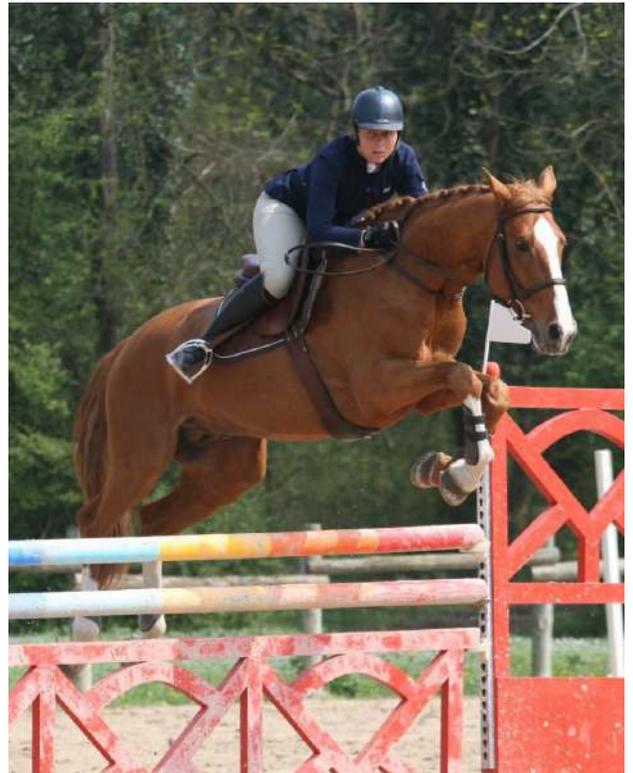
Au fil du temps, les écuries se sont agrandies. En 2008, de fortes chutes de neige avaient provoqué l'effondrement du toit du manège principal. Un coup dur qui fut l'occasion d'investir pour agrandir le centre : un nouveau manège de 45 par 25 mètres voit le jour. Grâce à ces nouvelles infrastructures, la capacité d'accueil est augmentée ; la nouvelle écurie peut accueillir 24 chevaux supplémentaires. Le manège circulaire, installé pendant les travaux, a été conservé, et sert aujourd'hui pour les poneys, il permet désormais d'accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans. Le grand manège est utilisé par l'école pour les chevaux.

Deux enseignantes sont employées à plein temps pour l'équitation classique et de loisirs.

Le fils d'Ingrid est à l'entretien et la gestion des stocks et aliments. Une employée à temps partiel vient compléter l'équipe, pour l'entretien et la monte des chevaux.

Aujourd'hui, il y a 60 chevaux et poneys (de l'école à la pension), 5 hectares et plus de 300 licenciés.

Pendant les vacances des stages de perfectionnement ou découvertes sont proposés.



Et, régulièrement des groupes et des particuliers viennent faire des balades en pleine nature.

Les Ecuries de Gavot, c'est également la compétition. Les cavaliers de l'école, ainsi que les propriétaires participent tout au long de la saison aux épreuves de saut d'obstacles et de hunter.

Les cavaliers des Ecuries de Gavot se démarquent régulièrement en compétition, à l'image d'Ingrid LALANDE qui a été, entre autres, deux fois vice-championne de France en Hunter.

C'est un métier pas facile, et prenant ; les belles réussites en compétition sont un moteur. La passion permet de dépasser les difficultés.

Trente ans plus tard, la passion d'Ingrid est la même : « Transmettre aux jeunes, préparer cavaliers et chevaux pour la compétition ». La transmission se fait à l'école, partie prépondérante de la vie des Ecuries.

# VIVRE A FETERNES



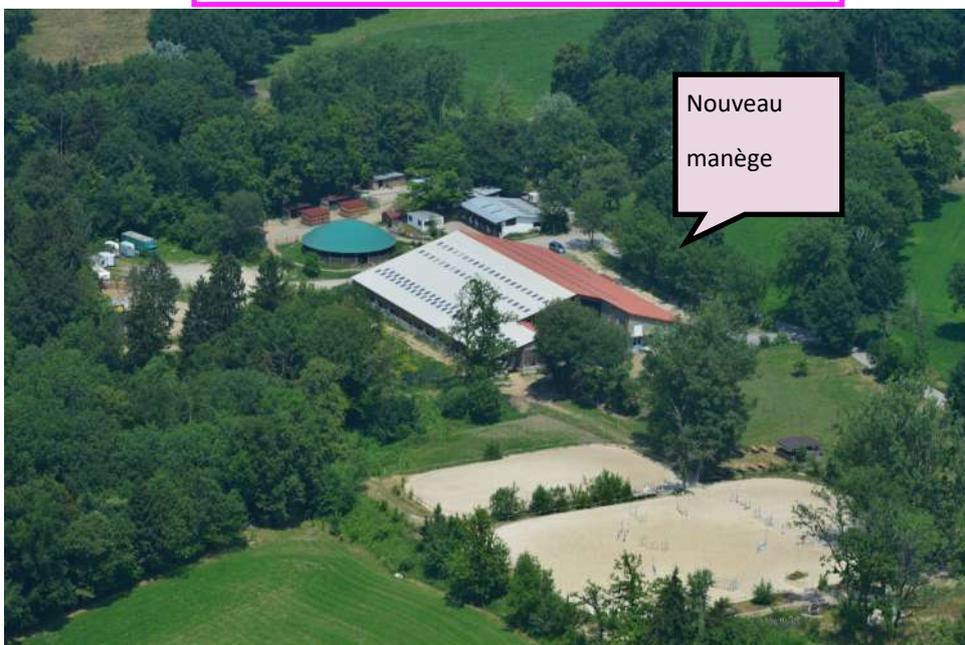
Les Ecuries de Gavot en 2004

Manège  
détruit



Les Ecuries de Gavot en 2014

Nouveau  
manège



Une passion... Une histoire

### PROMENADE DES MÈRES

Cette année, en route pour l'Alsace, destination « l'écomusée d'Alsace ».

C'est un village à visiter, il est organisé comme un vrai village du début du XX<sup>e</sup> siècle avec ses rues, ses jardins, sa rivière et l'ensemble de ses bâtiments d'antan : maisons, fermes, école, chapelle, gare, moulins, ateliers d'artisans... On pousse les portes et on entre dans chaque maison pour y découvrir des expositions ou rencontrer des villageois tels la ménagère préparant des plats traditionnels, l'instituteur à l'école d'antan ou le potier dans son atelier.

On y découvre des animations au quotidien ; présentation du village, visite du rucher, traite de la vache, tours en barque ou en charrette, rencontres avec les artisans... de nombreuses animations

nous sont proposées tout au long de la journée pour nous faire découvrir la vie d'un village alsacien.

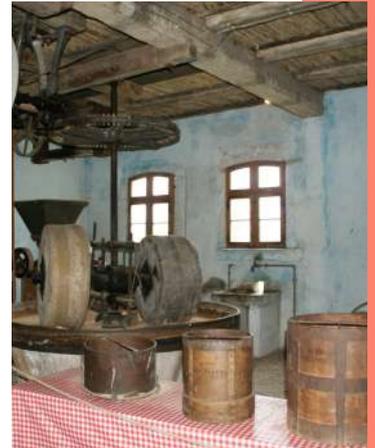
A midi, repas traditionnel alsacien dans l'un des restaurants du village.

Pour finir cette journée, petite pause sur le chemin du retour, autour d'un casse-croûte typiquement Alsacien, charcuterie et Kougelhof.

Une journée bien remplie.



# EVENEMENTS & SORTIES



### CONFÉRENCES 2016

Pour la 3ème année consécutive notre équipe organisatrice des conférences sur la montagne, nous a présenté 3 nouveaux intervenants, dont un sous forme de documentaire animaliers. C'est toujours avec plaisir que nous avons pu constater une bonne fréquentation, avec 219 entrées.



**Anselme Baud**, né à Morzine, est un pionnier du ski extrême nommé « Free Ride » aujourd'hui.



Lors de sa conférence c'est principalement sa qualité de guide de haute-montagne qu'il nous a présenté. Une aventure extrême, un défi extraordinaire sur le toit du monde à 8848m : le sommet final de l'Everest pour cette équipe de jeunes clients amateurs belges.

**Anne, Erik et Véronique Lapied** sont passionnés par l'observation des animaux de montagne.



Avec plus de 1000 jours là-haut, de la Vanoise au Grand Paradis, ces cinéastes animaliers sont devenus des spécialistes du genre. Ils nous ont conté quelques unes de leurs plus belles observations naturalistes. Pour celui qui, de l'aube au crépuscule, partage le territoire de l'aigle royal, du gypaète barbu, du renard ou du bouquetin arrive forcément un jour de chance. Les séquences sont exceptionnelles, comme la folle poursuite des chamois dans une falaise, ou la compagnie du timide lièvre variable.

**Jean-Pierre Jacquier** est montagnard et un aventurier de la région du Chablais.



Il nous a présenté ses magnifiques rencontres avec les hommes et les montagnes de notre belle planète « Terre ».

Direction le Pérou, la Bolivie, le Zanskar, la Turquie, la Finlande, la Norvège, la Bulgarie, le Népal.

# LES ECOLES

A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, DE NOMBREUX PROJETS POUR CETTE ANNÉE 2016

*EN VOICI CERTAINS...*



La rencontre Rob'O d'Evian en mai. Beaucoup de classes se sont retrouvées pour montrer le travail réalisé avec «Thymio», «Bee bot» et autres robots. Les élèves se sont initiés à la pensée numérique, aux algorithmes simples.

La classe bleue pour les 34 CP/CE1 du 13 au 17 juin au centre le « Chenex » à Saint-Paul. Malgré une météo mitigée, les élèves ont pu apprendre à vivre ensemble et améliorer leur savoir nager.



Dans le cadre du parcours citoyen, toute l'école a participé à l'opération Thonon Court pour le handicap le 14 septembre. Belle rencontre solidaire pour les enfants et les parents !



Une nouvelle visite au musée dans le cadre du parcours culturel. Cette année, découverte de l'exposition « de la caricature à l'affiche » au Palais Lumière. Les élèves ont appris à faire des caricatures. Même le dessinateur Kaya est venu à l'école pour expliquer son travail.

Enfin, comme chaque année, les élèves ont assisté à des représentations théâtrales à la MAT ou dans le cadre des jeunes musicales de France.

***Un grand merci à tous les partenaires de l'école qui œuvrent pour aider à la réalisation de tous ces beaux projets.***



## LES ECOLES

Une année riche en projets et en actions à l'école maternelle.

En janvier, nous avons réalisé et mangé la galette des rois.



En février, c'est le carnaval. Pour l'occasion, nous nous sommes déguisés.

Que de princesses, pirates et autres chevaliers!



Au mois de mars, l'école a accueilli l'association Kapla. Chaque classe a participé à la réalisation de magnifiques constructions. Les parents ont pu apprécier leur travail à l'heure de la sortie.



# LES ECOLES

Au mois de juin, les enfants ont participé à la sortie de fin d'année sur le thème des transports scolaires. Ainsi, ils ont pris le bus, le train, le funiculaire et le bateau pour une belle balade sous le soleil et un grand pique-nique au bord du lac.



En octobre, avec l'arrivée de l'automne, c'est le moment des grandes récoltes de fruits et de végétaux pour un beau projet sur le thème de l'encre végétale. Ainsi les enfants sont partis à la recherche de fleurs, plantes et fruits de saison avec lesquels, dès le lendemain, ils ont produit des encres aux magnifiques couleurs.



En décembre, cette année encore, le Père Noël nous a fait la surprise d'une petite visite les bras chargés de cadeaux.



***Les enseignantes mais aussi tous les enfants remercient l'association des parents d'élèves pour son investissement dans tous nos projets ainsi que la Mairie.***

# LES ASSOCIATIONS

Comme par le passé, le **CLUB DE GYM-NASTIQUE** assurera une vente de pâtisseries le Samedi 27 Mai, veille de la Fête des Mères.

Nous vous proposerons des entremets pour 6 à 8 personnes (Forêt Noire, Fraisiers, Framboisiers) ainsi que des gâteaux individuels (Éclairs, Millefeuilles, Tartelettes aux Fraises et aux fruits).

Un lieu de vente se tiendra à la salle des Fêtes, mais nous assurerons, comme par le passé, un démarchage à domicile et nous pourrons même vous livrer la commande que vous nous aurez passée quelques jours avant.

Un flyer vous rappelant cette vente avec les différents gâteaux et un bon de commande vous sera distribué avant.

Nous espérons que vous ferez un bon accueil à nos adhérentes et nous vous en remercions afin que

« **VIVE LA GYMNASTIQUE DE FETERNES** »



Les **POMPIERS DE LARRINGES-FÉTERNES** vous remercient de l'accueil chaleureux reçu lors de la vente de leur calendrier 2017.



**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, pourquoi pas vous ?**

**Votre centre de Larringes-Féternes recrute alors rejoignez nous !**

**Contact : Adjudant-Chef Ducret Bernard : 06.70.04.01.92**

**DISPONIBLE ?  
ENVIE D'ÊTRE UTILE ?  
DEVEZ SAPEUR-POMPIER  
VOLONTAIRE**

# LES ASSOCIATIONS

## LE YOGA : POURQUOI PAS VOUS ?

Le Yoga est une sagesse pratique, un « Art de Vivre », une expérience personnelle.

### A quoi et comment le Yoga peut- il nous servir ?

Il nous permet de mieux vivre notre corps à travers des exercices simples qui vous seront proposés, par exemple des respirations spécifiques au yoga (tonifiantes, calmantes, purifiantes, rééquilibrantes..), des mouvements développant notre conscience à la présence de l'instant présent. Il nous permet de renforcer et d'affiner tous nos sens (sens de l'équilibre, mieux voir, mieux entendre, renforcer notre mémoire, assouplir et tonifier, autant notre corps physique, que notre état d'être intérieur, à prendre de la distance par rapport à des soucis qui peuvent nous rendre malade, à trouver notre juste place dans la vie. Certains exercices développent notre intuition. Bien qu'il s'agisse d'un cours collectif, les exercices et postures sont adaptés à chacun. En résumé, la pratique du yoga éveille notre conscience et nous permet de mieux gérer nos énergies physiques, vitales, mentales et émotionnelles. Il s'agit d'un yoga pratique adapté à l'occidental et utile dans notre quotidien.

**Chris Mangeart** a commencé par la pratique des arts martiaux avant de s'intéresser au yoga à l'âge de 21 ans. Elle enseigne le yoga et la relaxation depuis 1968. Elle forme également des enseignants dans cette recherche que l'on peut décrire comme holistique, tenant compte de toutes ses dimensions physique, mentale, émotionnelle, familiale, sociale, culturelle et spirituelle. Cette démarche tient compte non seulement de nous même mais aussi de notre environnement car nous sommes reliés qu'on le veuille ou non à ce qui nous entoure. L'approche de l'Ayurveda, science traditionnelle de l'Inde et de l'énergétique chinoise transparait dans son enseignement par le biais du Yoga de l'Energie qu'elle enseigne depuis plus de 30 ans maintenant. Les cours sont proposés sur le Plateau du Gavot pour débutants et élèves plus chevronnés ainsi qu'un cours spécial 3e âge. Ils ont lieu dans le cadre de l'association Amaridjaï, ASBL créée en 1989. L'inscription auprès du professeur est indispensable pour chacun des participants. Conférences et ateliers avec d'autres intervenants sont prévus et également ouverts à tous .

Reprise des cours sur la commune de Féternes début avril 2017.

**Contact** : Téléphone : 04 50 73 44 77  
en semaine avant 9 h le matin.



# LES ASSOCIATIONS

### LES ŒUVRES SOCIALES

Année 2016

Toujours fidèles au poste, les bénévoles de l'association des Œuvres Sociales ont fait en sorte que cette année 2016 soit aussi riche en bons moments que les précédentes.



Tout au long de l'année, le Club de l'Amitié a ouvert ses portes chaque mardi après-midi Salle Dent d'Oche. Ce sont entre 25 et 30 personnes qui se sont retrouvées autour d'un jeu de belote ou de scrabble. Pas de limite d'âge pour venir. En fin d'année, un repas est organisé.



Cette année, il a eu lieu chez Tante Marie à Bernex.

Le repas de printemps, organisé pour nos aînés à partir de 65 ans, a eu lieu le 3 avril dans un décor magnifique, imaginé et réalisé entièrement par les bénévoles. Nous avons également concocté nous-mêmes quelques animations ; au programme : jeux et chansons. Tout le monde s'est bien amusé. Quelques photos parleront d'elles mêmes (voir page suivante).

Le 30 avril 2016, séance secourisme, organisée pour les membres de l'association afin de mieux appréhender les gestes qui sauvent



Enfin, dans le but de proposer une nouvelle activité, orientée plus particulièrement en direction des personnes ayant entre 60 et 65 ans, nous avons contacté plus de 70 personnes en mai-juin. Nous avons organisé une randonnée, le 10 juillet : le tour du Mont Bénand, petite escapade facilement accessible. Une quinzaine de personnes ont répondu à l'appel et nous avons passé une journée fort sympathique avec pique-nique agrémenté d'un apéro généreusement préparé par Sophie et Vanessa.



Contact : 06 75 58 38 83

# LES ASSOCIATIONS



Les Œuvres Sociales

# LES ASSOCIATIONS



## Comité des fêtes de Féternes

*Définition: bande de copains qui aime donner de son temps pour partager de bons moments conviviaux.*

Et oui, nous avons fêté les 10 ans de la Rando' Gourmande !

Cette manifestation vous invite à découvrir les richesses naturelles du Plateau de Gavot à travers un circuit de marche entrecoupé de quatre étapes gourmandes. Elle vous promet bonne humeur, partage et découvertes.

Cette année, pour son 10ème anniversaire, nous avons découvert Marin : le 5 juin dernier avec une Rando' avec ses quatre étapes pleines de gourmandises proposées par nos producteurs locaux.

Nous comptons sur votre présence le 11 Juin 2017 pour une 11ème édition !

La Chasse à l'œuf proposée aux familles chaque lundi de Pâques a permis de réunir près de 30 familles cette année .

Le Brizolon et le concours de belote sont toujours des manifestations très appréciées par les Féternians . Elle seront reconduites en 2017.

Enfin, nous remercions les bénévoles qui nous aident de près ou de loin pour nos différentes manifestations ainsi que nos nombreux partenaires qui sont toujours aussi généreux !

**Plus de renseignement: Céline VULLIEZ 06-87-38-07-44**

Dimanche 11 juin : rando gourmande

Samedi 21 octobre : Brizolon

Dimanche 5 décembre : concours de belote

# LES ASSOCIATIONS



10 ans de  
rando gourmande



Brizolon 2016



Concours de belote 2016



Chasse à l'œuf 2016



# ETAT CIVIL

## Liste des décès en 2016

CHAPPUIS Yves le 01/01/2016

DUCRET Alfred le 07/02/2016

LAURENT Joël le 11/02/2016

DECONCHE André le 07/04/2016

ARBOIT Christine épouse SERVOZ le 09/07/2016

CADDOUX Elisa épouse BESSON le 17/07/2016

PETIT Marguerite veuve BORDET le 19/07/2016

BOUJON Henri le 07/10/2016

## Liste des mariages en 2016

CHARDONNEAU Gautier et MOLLEREAU Claire le 11/06/2016

GAILLIARDOT Alban et DUFFOUR Amandine le 16/06/2016

GROS Alexandre et JORDIL Fanny le 23/07/2016

JEANNOT Armand et JACOPINO Angela le 13/08/2016

HAETTEL David et BACH Esther le 27/08/2016

GALANTE Ludovic et JACOB Sandra le 17/09/2016

# ETAT CIVIL

## Liste des naissances en 2016

AUDRAN Antoine le 09/03/2016  
SQUITIERI PINZA Lyssana le 19/03/2016  
BUFFET PAOLI Camille le 22/04/2016  
RODRIGUES Cloé le 22/04/2016  
VALYNSEELE Nathan le 16/05/2016  
ELLENRIEDER Clara le 15/06/2016  
RICHARD Zoé le 17/06/2016  
ROSSET Louise le 07/07/2016  
DUSS PIERRET Gabriel le 13/07/2016  
LE GAL Maxime le 15/07/2016  
DEGARDIN Tim le 10/08/2016  
RICHARD Hugo le 20/08/2016  
DEVAUCHELLES Sam le 21/09/2016  
GOUABAULT MANGON Lyzandra le 12/10/2016  
AUBRY Emie le 18/10/2016  
BREUGNOT KIRALY Théa le 22/10/2016  
LACROIX LAMBINET Mélodie le 26/10/2016  
CORNIER Emma le 15/11/2016  
FOURNIER Jules le 17/11/2016  
CHEVALLAZ Léonie le 22/11/2016  
BOUVARD Elise le 26/12/2016



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Suite à la dissolution du SIVOM, les communes du plateau de Gavot, Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint Paul, Thollon les Mémises et Vinzier, ont décidé de s'unir pour maintenir en activité la bibliothèque intercommunale du Gavot. Les frais financiers seront partagés entre toutes les communes.

Depuis la suspension du service en 2014, la bibliothèque de Féternes a eu du mal à se relancer, malgré la bonne volonté des bénévoles. Le Conseil Municipal a délibéré pour la suppression du service de la bibliothèque et vote pour la participation à la bibliothèque intercommunale.

Les livres pour la jeunesse ont été remis aux écoles de la commune.

Les livres restants vont faire l'objet d'une vente ouverte à tous.

Par ailleurs la commission culture va réhabiliter l'ancienne cabine téléphonique du Chef-Lieu en un point « boîte à livres ». Ce concept de partage permet un échange de livres.

Il sera également proposé des conférences, des concerts et d'autres activités culturelles.



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Interministériel de la Communication  
des services de l'État  
☎ 04 50 33 61 82

Anancy, le 21 avril 2017

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### FEUX DE BROUSSAILLES : VIGILANCE ET BON SENS CITOYEN

Ces dernières semaines, plusieurs feux de broussailles se sont déclarés dont trois pour la seule journée de jeudi, sur les communes de Faverges, Les Houches et Bonne.

**Rappel des interdictions (feux en forêts, écobuage et brûlage des déchets végétaux) :**

Il est interdit, sur l'ensemble du département, à toute personne :

- d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ;
- de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ;
- de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

En effet, le risque d'incendie est accru du fait du manque de précipitations au cours des derniers mois.

**Une seule exception en dernier recours**

Les agriculteurs peuvent en dernier recours brûler des déchets végétaux après arrachage en respectant les conditions suivantes :

- annuler en cas de vent > 30 km/h, de sécheresse ou de pic de pollution ;
- informer au préalable la mairie ;
- effectuer le feu sur sol décapé à nu et sous surveillance ;
- prévoir un dispositif d'extinction à proximité ;
- pratiquer le brûlage entre 10h et 16h30 ;
- prévoir une distance minimale (200m des habitations et des bois et forêts, 100m des routes).

**Consignes de prudence générales pour tous**

Pas de cigarettes, barbecues ou feux d'artifices en zone sèche ou boisée.  
En voiture, pas de mégots jetés par la fenêtre.

Contact presse :

Service interministériel de communication des services de l'État  
04.50.33.61.82 ou 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr





## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Le recensement permet de recueillir des informations statistiques qui seront traitées par l'Insee: savoir combien de personnes vivent en France et établir la population officielle de chaque commune.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Celles-ci permettent de décider des équipements collectifs nécessaires, de préparer les programmes de rénovation des quartiers, et

de déterminer les moyens de transport à développer ; les données recueillies permettent aussi de calculer les dotations de l'Etat aux communes.

Le recensement s'est déroulé sur notre commune du 19 janvier au 18 février 2017. Pour cela trois agents recenseurs ont été engagés,

Nous remercions la population pour l'accueil qui a été réservé à nos agents recenseurs.

L'Insee va procéder à la saisie et au traitement des données, vérifier et valider les résultats, et communiquer les chiffres de population au maire et au grand public. Les résultats seront communiqués d'ici janvier 2018 !



Pour obtenir les conditions de circulation sur les routes du département : [www.inforoute74.fr](http://www.inforoute74.fr)





## NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCES DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Par arrêté en date du 9 février 2017, M. le ministre de l'intérieur a fixé la date d'entrée en vigueur, en Haute-Savoie, du nouveau dispositif de délivrance des cartes nationales d'identité au **21 Mars 2017**.

A compter de cette date, seules les Mairies équipées de dispositifs de recueil (DR) pourront recevoir les demandes. Féternes n'en fait pas partie.

Comme pour les demandes de passeports, l'administré dépose sa demande dans une Mairie équipée d'un DR. Le retrait de la pièce, après production interviendra dans la même Mairie.

Nous vous encourageons à saisir votre demande en ligne sur le site :

<https://www.service-public.fr>,

en téléchargeant le formulaire Cerfa 12100\*02 dématérialisé, (après l'avoir préalablement complété avant impression) ou à remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeports.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

La liste des Mairies équipées d'un DR est disponible sur le site « service public ».

Pour notre secteur, les Mairies sont : Evian, Thonon, Abondance, Douvaine, Perrignier.



## UN NOUVEAU SITE POUR LES ACTES DE NAISSANCE

Lancement du site

[www.actenaissance.com](http://www.actenaissance.com) par le gouvernement afin d'aider les internautes pour se procurer des actes de naissance en ligne.

Trop de sites privés proposent en effet des services payants alors que le gouvernement met à disposition des sites **100% gratuits**. Le problème rencontré par ces sites officiels est qu'ils sont parfois compliqués à trouver.

[Actenaissance.com](http://Actenaissance.com) a donc été lancé pour simplifier les démarches en redirigeant facilement les internautes vers les deux sites officiels permettant aux français nés sur le territoire et ceux nés à l'étranger de faire une demande d'acte de naissance en ligne.

# CALENDRIER MANIFESTATIONS 2017

- Jeudi 5 Janvier ..... Vœux du Maire
- Dimanche 22 Janvier ..... Couronne des Rois - Œuvres Sociales
- Dimanche 5 février ..... Concours de belote - Ecole élémentaire
- Mardi 28 février ..... Mardi Gras - A.P.E
- Vendredi 3 Mars ..... Don du Sang
- Samedi 11 Mars ..... Repas Bol de Riz - Paroisse
- Vendredi 17, 24 et 31 Mars ..... Conférences
- Samedi 25 Mars ..... Soirée Théâtre - A.P.E
- Samedi 1<sup>er</sup> Avril ..... Journée Environnement
- Dimanche 9 Avril ..... Repas des Aînés - Œuvres Sociales
- Lundi 17 Avril ..... Chasse à l'œuf- Comité des Fêtes
- Lundi 8 Mai ..... Cérémonie Commémorative
- Vendredi 12 Mai ..... Don du Sang
- Week-End 3 et 4 Juin ..... Tournoi de Foot- FC Gavot
- Dimanche 11 Juin ..... Randonnée Gourmande-Comité des Fêtes
- Vendredi 30 Juin ..... Kermesse des Ecoles
- Vendredi 30 Juin ..... Concert à Champeillant
- Vendredi 18 Août ..... Don du Sang
- Samedi 14 Octobre ..... Brizolon- Comité des Fêtes
- Dimanche 5 Novembre ..... Concours de belote- Comité des Fêtes
- Samedi 11 Novembre ..... Cérémonie
- Vendredi 17 Novembre ..... Don du Sang

## Agence postale

**04 50 72 56 81**



Mardi / Samedi

8h30 - 11h30

Lundi / Mercredi / Vendredi

14h00 - 17h00

Fermée le jeudi

## Mairie

**04 50 73 41 79**



Lundi/Mercredi/Judi 13h30 - 17h00

Mardi/Vendredi 8h30 - 11h30

13h30 - 17h00

### Horaires d'hiver

**du 1er novembre au 30 avril**

Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Fermée le jeudi



### Horaires d'été

**du 1er mai au 31 octobre**

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Fermée le jeudi